

COMMUNIQUE DU CMF

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- et du public que les héritiers Khaled et Noureddine CHAHED ont saisi le Conseil du Marché Financier pour l'informer de la décision du juge des tutelles du Tribunal de Première Instance de Tunis les autorisant à vendre la totalité des actions leurs appartenant au profit de la Compagnie Financière d'Investissement « الشركة المالية للإستثمار ».

Compte tenu de ce qui précède, le CMF a ordonné la suspension de la cotation du titre SOTUVER à partir du mardi 28 octobre 2008 et ce jusqu'à nouvel ordre.